



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CIL St ROCH

Samedi 05 Février 2011

Centre aéré « lei Platano »

ACCUEIL – EMARGEMENT

45 adhérents sont présents et 15 représentés.

Le quorum est atteint pour tenir l'Assemblée Générale, avec la participation de :

Monsieur Robert BENEVENTI, Maire
Monsieur Jean-Michel HUGUET, 1^{er} adjoint (adhérent du C.I.L.)
Monsieur Michel THUILLIER, adjoint sécurité (adhérent du C.I.L.)
Madame Geneviève BARBIER, adjointe aux CIL
Madame Nicole BERNARDINI, adjointe (adhérente du C.I.L.)
Monsieur Gilbert TROTOBAS Conseiller Municipal (adhérent du C.I.L.).

RAPPORT MORAL du PRESIDENT

Le Président Antoine VACCARO souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur présence. Il rappelle que le but du CIL est d'être l'interlocuteur privilégié de la Mairie, ce qui permet à la municipalité d'avoir un lien direct avec les habitants d'un quartier. Inversement, un habitant du quartier peut s'adresser plus facilement au CIL que directement à Monsieur Le Maire.

Le CIL est le représentant de l'intérêt général local auprès de la municipalité. Le Maire et les élus sont donc très attentifs aux demandes qui leur sont transmises par l'intermédiaire du CIL.

Le nombre d'adhérents est en progression de 15%, au nombre de 98, début 2011.
La centaine sera sans doute atteinte prochainement.

Le Président Antoine VACCARO rappelle les principaux évènements de la vie du CIL St Roch :

- Fête des voisins le 28 Mai 2010,
- Décoration de l'arbre de Noël le 18 décembre 2010, en remerciant la municipalité pour la fourniture du sapin.

Les projets pour 2011, placés sous le signe de l'efficacité et de la convivialité, visent à renforcer les liens entre les habitants du quartier (fête des voisins, arbre de Noël...), à améliorer la communication entre les adhérents et à consolider les liens constructifs avec la municipalité.

Encore récemment, une rencontre a été organisée à la demande des riverains du Chemin d'Entre les Horts avec le CIL.

De nombreux travaux ont été réalisés en 2010 et début 2011 présentés lors du diaporama.

Avant cette présentation, le Président évoque le renouvellement partiel du CA, pour assurer une meilleure représentativité du quartier St Roch ; des zones étant actuellement surreprésentées (les chemins St Pierre, d'Odély), et d'autres sous-représentées, notamment : les Chemins d'Entre-les-Horts, de Vanelle, du Mail, de La Martelière, des vergers de St Roch, et Avenue de la Résistance.

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés, manifestez-vous dès à présent où rapidement dans les jours à venir.

Le rapport moral du Président est soumis au vote des adhérents et est adopté à l'unanimité moins une abstention.

RAPPORT FINANCIER du TRESORIER

Après présentation des comptes de l'exercice 2010 par Fabien DEGRANGE, Trésorier du CIL, le rapport financier est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il est donné quitus aux Administrateurs.

ELECTION AU CONSEIL D ADMINISTRATION

Le tiers sortant rééligible est reconduit à l'unanimité des votants.

Il s'agit de Messieurs Frédéric BANULS, Jean-Marie CRUVELLIER, Rémy MALESZKA. MM CRUVELLIER et MALESZKA se représentent, mais MM BANULS et KOSEL sont démissionnaires. La candidature de Madame Annie REMONTE, validée par le Conseil d'Administration, est soumise à la ratification de l'AG, les 3 sont élus à l'unanimité.

2 nouvelles candidatures se manifestent en séance, Mesdames Maddy LEGER et Annie BOSSI qui seront examinées lors du prochain conseil d'administration.

DIAPORAMA de L ANNEE 2010

Le secrétaire Guy SCHWARTZ présente le diaporama qui couvre la période de Février 2010 à Janvier 2011, celui-ci se décompose en quatre parties :

1° Les travaux réalisés en totalité :

Les poubelles collectives des immeubles HLM de St Roch n'encombrent plus les trottoirs grâce à la création d'une plateforme en retrait, Idem pour les poubelles de l'immeuble HLM Chemin de St Roch avec création d'un paravent en bois.

L'ancien point de regroupement Chemin de l'Aiguière a été aménagé en vue de la plantation d'un olivier en fin 2011. Cet olivier a été planté dans la semaine du 14/02 au 18/02 !

Le banc situé à l'extérieur du Parc de la fraternité a été déplacé vers l'intérieur afin de réduire les nuisances à la fermeture du Parc.

Les berges de la Reppe ont été nettoyées jusqu'au niveau de chez Taramasco.

L'aménagement du PAV en face du boulodrome a été réalisé à la satisfaction générale, et la boîte aux lettres déplacée à proximité.

Le dessus des murets du chemin du Pont du berger a été réparé et consolidé.

Le dispositif de ralentissement des scooters et motos du chemin de la Burlière a été mis en place.

Le passage entre le chemin de l'Aiguière et du parc de la Fraternité a été réparé au niveau du sentier du canal des Arrosants, il manque toutefois, des arceaux de sécurité sur un des deux côtés.

La propriété de Monsieur GERMAIN est désormais relativement protégée des inondations lors des fortes pluies.

Toujours Chemin de L'Aiguière, matérialisation au sol de places de parking et pose d'un panneau « Jeux de ballons interdits ».

Pose d'un miroir Chemin les vergers de St Roch devant les sorties des propriétés de M PERRIER et Madame COSTES.

Déplacement des panneaux annonçant le giratoire de l'entrée sud de St Roch / Chemin d'Entre les Horts

2° Les travaux réalisés partiellement :

Il manque toujours les panneaux en plexiglas pour le règlement des terrains de basket et du boulodrome

Les poubelles collectives qui encombrant le trottoir du chemin de St Roch à la hauteur de la Bastide / Impasse Rive Gauche seront prochainement regroupées au sein de la Copropriété.

Le bassin d'agrément Chemin du Mail doit être remis en fonctionnement : Une réunion avec les services techniques est à organiser avec la présence de Monsieur CHUETTE président ASL VANNELLE 1 et d'un représentant de L'ASL VANELLE 2.

La chaussée se dégrade régulièrement au rond-point de Vanelle malgré les réparations, Monsieur le Maire suggère de mettre des joints élastiques pour consolider les pavés.

3° Les travaux en attente :

Les Toutounet situés au boulodrome et sur le sentier du canal des Arrosants, ne sont jamais approvisionnés. (À vérifier).

Monsieur Le Maire précise que 70000 sacs/an sont mis en place.

La chaussée à l'intérieur du Parc est très dégradée.

Monsieur le Maire précise que ce revêtement expérimental devra être refait à neuf.

La création d'un espace paysagé au boulodrome, en remplacement de l'aire de jeux pour enfants est toujours d'actualité.

L'agrandissement des grilles d'écoulement des eaux pluviales devant la propriété de Madame COSTES, Chemin les vergers de St Roch, n'a pas été réalisé. Les travaux effectués en amont, sont insuffisants.

Monsieur le Maire explique la nécessité de mettre en place un avaloir et non pas une grille.

Le cas particulier de Monsieur Thierry ALBERT pour la cession d'un morceau de terrain de 1,50 X 1,50 mètre, est à nouveau évoqué.

Monsieur le Maire précise que les 3 m² appartiennent à la commune depuis peu, il figure sur le plan d'aménagement du clos, le triangle est frappé d'une servitude de passage au profit d'un tiers : il faut donc l'accord de levée de servitude.

Le giratoire de l'entrée sud St Roch / Entre les Horts pose toujours des problèmes d'interprétation de la priorité :

Monsieur le Maire ne souhaite pas ajouter de nouveaux panneaux.

Monsieur ALBUS fait alors remarquer qu'il suffirait, comme cela se fait ailleurs, d'accoler sous les minuscules triangles signalant le giratoire un bandeau portant "Cédez le passage".

Les riverains du chemin de Coste Floride souhaitent toujours la pose d'un miroir sur le mur en face.

Monsieur le Maire pense que cet équipement va dénaturer l'esthétique de l'ensemble.

Les riverains du chemin de Coste Floride ont demandé depuis plus d'un an par l'intermédiaire du C.I.L. la pose d'un miroir face au débouché de leur voie.

Monsieur ALBUS rappelle que, l'implantation ne pouvant être réalisée sur le Chemin St Roch lui-même, Monsieur KOSEL a accepté que le miroir soit fixé sur le sommet de son mur à l'angle de sa propriété. Monsieur le Maire indique que cette solution pourra être étudiée lors du passage du nouveau technicien de voirie.

Le rond-point de la Castellane reste un point noir de la circulation dans le quartier.

De plus en plus d'automobilistes prennent le giratoire à contresens.

Il est proposé de mettre en place un « muret de séparation franchissable » bien en amont du rond-point. Monsieur le Maire n'y est pas opposé, et suggère de faire le tour du quartier avec le nouveau technicien de voirie pour examiner l'ensemble de ces problèmes. (Y compris un passage piéton surélevé au stop du chemin d'Entre les Horts).

4° Inquiétude des Riverains du Chemin d'Entre les Horts :

Une rencontre entre les riverains du chemin d'Entre les Horts et le CIL St Roch a été organisée le 25/01/2011 à leur demande.

3 grands thèmes ont été discutés :

1° Circulation Routière

Forte augmentation du trafic routier sur le Chemin d'Entre les Horts, notamment dans le sens NORD-SUD.

Il semblerait que le Chemin d'Entre les Horts se transforme progressivement en itinéraire de contournement extrêmement facile d'OLLIOULES (1 STOP, pas de feux rouges, etc....)

Proposition :

Renouveler au moins une fois par an le comptage des véhicules afin d'avoir des indicateurs pour apprécier les évolutions.

Monsieur Le Maire donne une réponse favorable au comptage, hors période de travaux ou de manifestation culturelle ; Il faut aussi prendre en compte l'augmentation de la circulation dans la commune en général.

Enfin, les chemins d'Entre les Horts et de St Roch conserveront leur vocation initiale de voie de desserte du quartier et non de voie de contournement.

Vitesse excessive des véhicules et non respect de la zone 30 :

il est proposé de multiplier les contrôles de police et de verbaliser les contrevenants, y compris ceux du quartier.

Monsieur Le Maire précise que les contrôles sont fréquents : sur une année, environ 80 pour la police municipale et 20 pour la police nationale.

Autre proposition :

Installer des panneaux lumineux indiquant la vitesse au conducteur, en vue de le sensibiliser à sa vitesse réelle de circulation.

Troisième proposition :

Rehausser les deux passages cloutés aux rétrécissements des chicanes (idem qu'au N° 270 du chemin d'Entre les Horts) pour obliger les véhicules à ralentir.

Monsieur Le Maire donne son accord pour un passage piéton surélevé au niveau du STOP et pour effacer les marques au sol de l'ancien STOP Chemin Les Vergers de St Roch.

La destruction accidentelle du mur de séparation au PAV en face du boulodrome semble être due à un automobiliste en excès de vitesse : a-t-on des informations sur les circonstances et les causes de l'accident, d'ailleurs rapidement suivi par les travaux de rénovation de ce site (création d'une plateforme d'accès aux containers)

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit d'une conductrice téléphonant au volant et ayant perdu le contrôle de son véhicule.

Ligne de BUS N° 120 :

un bus de grande capacité, d'un PTAC supérieur à 3.5 T, circule quasiment à vide toutes les 30 minutes.

Son passage fréquent et presque vide suscite l'exaspération des riverains : véhicule disproportionné, bruyant, polluant, vitesse excessive et non respect fréquent du STOP ou de la priorité aux chicanes.

Si le bus était plein de passagers, les riverains seraient résignés, mais il circule quasiment à vide !

Monsieur Le Maire précise que la commune n'a pas demandé un grand bus mais un minibus. Le matin, pour le quartier de Bon Repos, le minibus est trop petit ;

Le bus de moyenne capacité circule ensuite toute la journée par facilité.

Monsieur le Maire interviendra une nouvelle fois pour un véhicule mieux adapté.

Dans l'immédiat, le BUS n'est pas exonéré du respect des règles de circulation en zone 30 (vitesse, respect du stop et du sens de priorité aux chicanes...)

Inquiétude pour l'avenir :

La création du Technopole de la MER sur le site du Marché Floral va générer un afflux de l'ordre de 2000 à 3000 personnes.

Des infrastructures routières sont-elles prévues pour l'accès à ce nouveau pôle de La Mer ?

Monsieur Le Maire indique que la création du Technopole de la Mer est un projet porteur d'avenir pour la population d'OLLIOULES : création d'emplois, école d'ingénieurs, logement d'étudiants, équipements sociaux...

Il y aura des aménagements routiers adaptés et des voies d'accès et de sortie avec la « Méridienne de La Mer » qui assurera une liaison directe entre base terrestre et base maritime des technopoles.

Parmi les aménagements à réaliser : parking de délestage, réalisation d'un pont pour traverser l'autoroute A50, giratoire prévu derrière la clinique MALARTIC pour l'accès au Technopole, raccord avenue R. Brun vers Volkswagen...

Il y aura une voie verte le long du ruisseau de Faveyrolles, une piste cyclable avenue Jean Monnet pour l'accès à la Castellane, une ceinture verte derrière le Technopole pour renforcer l'aspect agricole sur certains quartiers de la Commune.

De façon plus générale, le Technopole de la Mer se raccrochera aux communes de La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-Les-Plages, et TOULON. Nous ne souhaitons pas un accroissement démographique inconsidéré de la Commune d'OLLIOULES.

Notre population ne progresse plus, nous sommes 14000 en 2011.

Les travaux sont prévus sur 15 ans, avec des accès vers le Technopole en provenance de Toulon et de La Seyne-sur-Mer.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) sera présenté lors d'une réunion publique le 18 Mars 2011.

Des panneaux d'information, avec schémas et plans, seront visibles par tous à l'Espace Pierre PUGET à partir du 11 Mars 2011, juste avant la réunion du PLU prévue le 18 Mars.

Il y aura par la suite une autre présentation du 7 au 26 MAI dans le cadre de « Bilans et perspectives »

Quelle est la finalité des travaux en cours rue de la Mistralade (en face du STOP intersection Chemin de St Roch/Avenue Jean Monnet) :

La création d'un rond point, voie d'accès à une nouvelle zone artisanale ou commerciale, autres... ?

Monsieur Le Maire répond que le chantier est arrêté suite à un litige avec le nouveau propriétaire des locaux abritant la Société Pain d'Or.

Ce qui est prévu est une patte d'oie avec accès et arrêt de bus pour la MDPH ; un rond point devant Gamm Vert pour la Castellane ; un autre rond point en face du magasin Kahaan, un aménagement pour la sortie du chemin de St Roch : tous ces projets seront à découvrir lors de la présentation « Bilan et perspective » du 7 au 26 mai ; Espace Pierre PUGET.

2° Insécurité

Recrudescence des cambriolages dans le quartier St Roch : cinq récemment, dont un avec bousculade d'une adolescente qui rentrait de l'école.

Proposition :

Rondes à pied de la Police et installation d'une camera de surveillance au point d'entrée ou de sortie du quartier St Roch (effet dissuasif et outil d'aide pour les enquêtes de police). Monsieur Le Maire est favorable aux cameras de surveillance mais il faut respecter la réglementation. Il faut notamment vérifier que l'on est en portée de réception dans le quartier et s'assurer que l'on ne verra pas chez les particuliers. Monsieur Michel THUILLIER propose de solliciter l'aide du « spécialiste Caméra » de la Préfecture.

Pendant la période estivale, on constate de plus en plus de groupes de jeunes qui se rassemblent à des endroits bien ciblés du quartier : boulo-drome, impasse du chemin des Vergers de St Roch, passage piéton qui relie les chemins de la Noria et le Chemin d'Entre les Horts, Moulin de Palisson ...

Proposition : Visite systématique de ces lieux de regroupement de jeunes perturbateurs par les patrouilles de police (effet dissuasif).

Monsieur Le Maire demande de distinguer deux cas d'insécurité qui n'ont pas les mêmes solutions.

Les cambriolages : caméras de surveillance et forces de l'ordre

Les regroupements de jeunes perturbateurs : Ligue Varoise de Prévention

tel 04 94 06 27 15

3° Propreté et environnement

Replanter les arbres morts ou arrachés

Le quartier est de plus en plus sale (bouteilles et emballages vides, papiers, feuilles mortes qui bouchent les grilles d'évacuation des eaux de pluie...)

Proposition d'un nettoyage plus régulier avec des engins adaptés et en état de bon fonctionnement.

Ramassage des ordures ménagères : les grands cartons déposés à côté de la poubelle à couvercle jaune ne sont pas pris par le camion spécialisé, mais chargés le lendemain par le camion des détritiques ménagers. Pourquoi ?

Problème des chiens qui divagent et des crottes non ramassées par les propriétaires.

Proposition : distribuer les sacs de Toutounet, à ceux qui en font la demande, lors de la distribution bimestrielle des sacs-poubelles en plastique.

Après une nouvelle campagne de sensibilisation, verbaliser les contrevenants.

Les séparateurs de voies de couleur rouge semblent inutiles depuis la suppression de la chicane. Ils génèrent des nuisances sonores : il faudrait donc les supprimer (requête des résidents coté Sud du chemin d'Entre les Horts).

Cette demande n'est cependant pas validée par le CIL, car ce dispositif est de nature à faire ralentir les véhicules et de rappeler aux conducteurs qu'ils circulent en zone 30.

Il serait souhaitable de demander de faire repeindre les portes des postes électriques du quartier (pour la beauté du quartier)

Monsieur Le Maire propose au Cil St Roch de faire le tour de ces questions avec le nouveau responsable des services techniques

Ces différents thèmes, notamment liés à l'insécurité et à la propreté, seront largement repris et débattus lors des questions diverses.

Questions diverses :

Propreté du quartier :

Le nettoyage n'est fait que 2 fois par an :

Monsieur Le Maire affirme que : ce n'est pas vrai et se plaint des propriétaires de chien qui laissent les déjections sur le chemin longeant le canal des Arrosants : mise en place d'un agent municipal qui assurera l'entretien et la surveillance entre le parc de la fraternité et le moulin de Palisson.

Le Moulin a été vandalisé :

Monsieur Le Maire verra avec l'Association Tremplin pour refaire le logement du meunier qui deviendra le logement de fonction de l'agent d'entretien (qui deviendra également « gardien »)

Monsieur Pain : regroupement tous les soirs, au fond de l'impasse du chemin les Vergers de St Roch (lotissement de la Carrière) : 5 à 7 voitures se livrant à des trafics (le 1^{er} téléphone, puis d'autres arrivent...)

- jeu de ballons, menaces, jeunes de 18-25 ans

Monsieur le Maire a prévenu le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, action en cours, difficile d'interdire la présence sur la voie publique.

Monsieur Masson : peut-on augmenter les patrouilles de police ?

Monsieur le Maire : tous les jours ils passent !

Monsieur Alain Redini, après une vive altercation verbale avec Monsieur Le Maire concernant l'efficacité de la police municipale et la nécessité de se faire justice soi-même, quitte la salle sans attendre la réponse.

Monsieur le Maire fait remarquer que nous ne sommes pas au Far West, mais dans un Etat de droit. Il indique que la Ligue Varoise de Prévention (LVP) passe 4 à 5 fois par nuit : ne pas tomber dans la routine (même horaire, même circuit) Avec le CIL St Roch et Monsieur Thuillier, nous organiserons des passages aléatoires.

Il faut faire appel à la LVP (tel : 04.94 06 27 15) qui appréciera s'il s'agit de simples jeunes, de dealers ou autres ; ensuite la police fera son travail en conséquence.

Madame Tonini Bossi : depuis une semaine, signale le passage de la police de la Seyne, à pied, en vélo, en voiture, suite aux cambriolages dans le quartier ;

Monsieur Le Maire précise que : l'opération sera renouvelée.

Monsieur Thuillier : si vous voyez quelque chose : le 17

Monsieur Pingret : mal reçu par le 17 qui ne s'est pas déplacé ;

Monsieur le Maire : je veux le savoir de suite et j'appelle le préfet

Monsieur Pingret : tentative de cambriolage vendredi de 10 à 12 h : le 17 ne se déplace pas ;

Monsieur le Maire : utilisez les services « vacances tranquilles » (Police Municipale et Police Nationale)

Madame Serani : problème avec les monos du Centre aérés le soir après le départ des enfants (nuisances sonores, jet de pierre et cannettes...) ; il manque un terrain de foot, pourquoi ne pas utiliser le petit terrain derrière le centre aéré ?

Monsieur Le Maire : pourquoi pas

Madame Minet : où faire jouer nos ados ? Derrière le centre ?

Monsieur le Maire : oui

Madame Gaytté : merci pour le nettoyage réalisé après sa demande directement au Maire (les demandes par voie officielle n'ayant pas abouti) ;

Monsieur Pingret demande un sondage à main levée : « qui à déjà été victime de cambriolage ? »

Plus de 20 mains se sont levées (y compris le Maire et le Président du CIL)

ALLOCUTION de Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire remercie le Président du CIL St Roch et l'ensemble des participants venus nombreux à l'Assemblée Générale.

Il indique que le CIL St Roch et son bureau effectuent, sans complaisance pour la commune, un travail remarquable et objectif dans la présentation des réalisations du quartier.

Monsieur Le Maire demande aux habitants du périmètre du CIL St Roch. :

- d'être OLLIOULAIS et solidaires de l'intérêt général de la commune. Il faut donc accepter que des gens traversent leur quartier dont la vocation est résidentielle. Les chemins d'Entre les Horts et de St Roch resteront des voies de desserte du quartier et ne deviendront pas des voies de contournement d'OLLIOULES.

- de ne pas attendre le jour de l'Assemblée Générale pour signaler les incidents graves et les défaillances (non réponse du 17 par exemple). Le Maire et tous les élus sont à votre service. : Ils ne sont pas là pour protéger les carences de tel ou tel service de l'Etat.

N'attendez pas pour intervenir et n'ayez aucune réticence pour vous manifester auprès du Secrétariat, du Directeur de Cabinet, des adjoints tels que Madame Geneviève BARBIER ou Michel THUILLIER, les services Techniques etc.

Il y a 155 agents municipaux pour 14000 habitants à OLLIOULES (contre 3000 à TOULON pour 180 000 habitants) ; On essaie donc de faire au mieux, tout en préservant la modération des impôts.

Il faut donc travailler ensemble, main dans la main, pour trouver des solutions.
Pour les problèmes techniques, c'est facile.

Pour les autres problèmes, notamment de sécurité, cela devient plus compliqué car il faut concilier les espaces de liberté et la responsabilité de chacun, notamment parentale.

S'il y a quelque chose de grave, il faut le signaler rapidement : dans les 12 heures ou dans les 24 heures au plus tard.

L'Assemblée Générale du CIL St Roch est clôturée vers 13H00 par le verre de l'amitié.